



Prime de retour pour l'emploi

Par **zoukzouk**, le **01/05/2011** à **18:47**

Bonjour,

Sachant que je fais 30 heures/semaine, j'ai débuté:

- un 1er CDD du 23/02 au 14/03/2011,
- un 2e CDD du 17/03 au 28/04/2011,
- un 3e CDD du 29/04 au 01/07/2011

ce qui fait au total 4 mois et 9 jours (dont 2 jours entre le 1er et le 2e CDD où je n'ai pas travaillé).

Je vais sûrement avoir un 4e CDD en juillet.

Malgré les 2 jours non travaillé, pourrais-je avoir le droit à la reprise de retour à l'emploi ?

Par **Cornil**, le **07/05/2011** à **22:19**

Bonsoir "zoukzouk"

La prime de retour à l'emploi est de toute façon, en l'état actuel des choses, supprimée depuis le 1er janvier 2011.

Voir <http://vosdroits.service-public.fr/F16429.xhtml>

Elle sera peut-être rétablie , attendons de voir...

Bon courage et bonne chance.